

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2021

254x21

PARTICIPATION HORAIRE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES RENOUVELLEMENT DE LA LISTE - COMPLEMENT

Par délibération n°218x21 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation au tarif de 4,20€ par heure d'occupation, ni sur la redevance annuelle de 69,00€, tel que définis dans la convention annuelle de mise à disposition des locaux.

Les listes des Association ou clubs concernés par cette tarification horaire ont donc été adoptées. Or, il s'avère que l'Association O Mannite a été omise sur une des listes.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de rajouter cette association à la liste des associations gérées par le Service des Sports comme suit :

- Aïkido
- E.K.13
- Latino Pennes Dance
- Judo club Cadeneaux
- Top Form
- École Tien Hoa Quyen kung fu
- Association Tai Chi Club Pennois
- groupe Silvy Terrade
- O Mannite

Vu l'avis de la Commission Animation du Territoire en date du 19 Octobre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI